



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 19 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
12 octobre 2023	
DATE D’AFFICHAGE 30 OCT. 2023	
Codification : 8.3	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 20 OCT. 2023 et publication du 20 OCT. 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-trois le **dix-neuf octobre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le douze octobre deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec pouvoir :

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Christine VALADE donne pouvoir à Bernard PLACE
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Patrick DUCROS
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : André ALEX

OBJET : 2023-034 : Dénomination des voies communales – modification d'un nom d'une allée

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une modification relative à la dénomination des voies communales et plus précisément l'allée de Chervé.

En effet, la dénomination de cette voie n'est pas appropriée, d'importantes confusions entre les 4 adjectifs de lieu utilisés auxquels sont rajoutés Chervé.

Il est proposé de nommer Allée du Château en lieu et place de Allée de Chervé.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20231019-2023-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Publication : 20/10/2023

Vu la délibération n°2017-013 du 16 février 2017 approuvant la dénomination des voies communales,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la dénomination de la voie communale « Allée du Château » en lieu et place de « Allée de Chervé »,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités afférentes, notamment la transmission à la Poste et au cadastre.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 20 octobre 2023



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

André ALEX